

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 24 novembre 2014**

Objet : Emploi d'avenir - rémunération

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatorze novembre, se réunit en session ordinaire, salle des commissions n°2, au Conseil Général de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot Pagès)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice Président de l'Agglo du Grand Guéret

Sont excusés :

Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Depuis le 3 juin 2013, le syndicat mixte DORSAL compte parmi ses effectifs un contractuel embauché dans le cadre du dispositif d'emploi d'avenir. Le contrat est signé pour 3 ans, soit jusqu'au 2 juin 2016.

Depuis un an et demi, Marie Gantheil perçoit un salaire basé sur le **smic horaire 9.53 € brut** (taux en vigueur). En complément elle perçoit des chèques déjeuner au même titre que les agents du Syndicat.

Dans la mesure où, d'une part, Marie Gantheil a acquis des compétences complémentaires ainsi qu'une autonomie sur certains dossiers, et d'autre part, sa charge de travail s'est fortement accrue ces derniers mois, il est proposé d'augmenter, à compter du 1^{er} décembre 2014, le taux horaire brut à hauteur de 10.34 €.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité, l'augmentation du taux horaire brut à hauteur de 10.34 € et donnent autorisation au Président pour signer tout document de rapportant à cette décision.

Fait à Limoges, le 24 novembre 2014

**Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE**

